

Investir en ligne dans les fonds Desjardins, c'est possible !

Les détenteurs de fonds Desjardins peuvent maintenant investir facilement et rapidement en ligne par l'entremise d'Accès D.

Isabelle Paradis

« Ce nouveau service permet au membre de rester branché sur ses placements en tout temps, précise Marc Dubuc, directeur principal, Stratégie marketing et gestion de l'offre en gestion de patrimoine. C'est une solution souple qui leur permet aussi de gagner du temps. »

Comme les services en ligne d'Accès D sont accessibles partout où une connexion Internet est disponible, les investisseurs peuvent procéder à l'achat de fonds Desjardins en seulement quelques clics au moment qui leur convient le mieux.

Les détenteurs de fonds Desjardins peuvent donc bonifier leur portefeuille de placement en investissant en ligne dans des produits qu'ils possèdent déjà. « Cette nouvelle façon de faire facilite un investissement plus régulier et permet aux membres de bâtir plus facilement et progressivement leur capital », fait valoir M. Dubuc.

Évidemment, les conseillers de Desjardins sont toujours disponibles pour répondre aux questions des investisseurs en matière de placements. Mais, quand les dates limites de cotisation prescrites par la loi approchent, l'accessibilité et la

convivialité d'Accès D facilitent grandement le processus d'investissement.

Comptes admissibles

L'achat de fonds en ligne est possible pour tous les régimes enregistrés (REER, CELI, REEE, RRNV) ou non enregistrés, dans la mesure où le compte répond à certains critères d'admissibilité. Le compte doit d'abord être détenu par un particulier. Pour un compte en codétention, celui-ci doit être enregistré au nom d'au plus deux personnes et ne requérir qu'une seule signature pour y faire des opérations.

Les investisseurs peuvent donc se procurer des fonds ou des solutions de placement Desjardins s'ils les possèdent déjà dans un compte admissible. Le montant minimal à investir est de 15 \$ par fonds et de 25 \$ par portefeuille. À noter que l'investissement minimal dans un REEE est fixé à 100 \$.

Lorsque l'investissement se fait dans un compte enregistré (REER, REEE, CELI, RRNV), l'investisseur doit respecter les limites de cotisations permises pour l'année en cours. Dans le cas d'un REER ou d'un REEE, il doit également respecter les dates limites de cotisation imposées

par la loi afin que la transaction soit comptabilisée dans l'année d'imposition voulue.

« En plus d'être pratique et rapide, l'achat de fonds Desjardins en ligne sur Accès D est fiable et très sécuritaire, fait valoir Marc Dubuc. Ces transactions bénéficient de la même infrastructure sécurisée que toutes les transactions effectuées sur Accès D », conclut-il.

Pour plus d'information sur les fonds Desjardins, rendez-vous sur le site www.fondsdesjardins.com. ■

Investir en ligne Comment faire ?

- Ouvrez une session dans Accès D.
- Dans le menu situé dans le haut de votre écran, cliquez sur la rubrique Épargne et placements.
- Dans le menu de gauche, sous l'onglet Demandes en ligne, sélectionnez le régime dans lequel vous voulez investir.
- Choisissez Fonds Desjardins.
- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions à l'écran.

Bon à savoir

- Vous pouvez investir en tout temps, 24 heures par jour, sept jours par semaine.
- Le délai de traitement de votre transaction est de 24 heures ouvrables.
- Il n'y a aucuns frais d'acquisition ou de transaction.

Vous n'êtes pas inscrit à Accès D Internet ?
Composez le 1 800 CAISSES pour vous inscrire.

Note : Les fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir.